

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 18

pouvoirs : 9

OBJET :

**VOTE DES
SUBVENTIONS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,
le : **Lundi 31 mars**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2025.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESANI, Mme Marie-José MARTIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Michel CAILLOT et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Maryse BRIANCEAU qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Fleur GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène RENARD qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET, M. Serge DELAVALLÉE qui a donné pouvoir à Mme Corine LE BLÉVEC, M. Philippe RONDEL qui a donné pouvoir à M. Michel CAILLOT, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Madame Corine LE BLÉVEC a été nommée Secrétaire de Séance.

La Ville de L'Aigle dispose d'un tissu associatif riche et diversifié, ce qui constitue un atout contribuant à faire rayonner une image positive pour la commune. Néanmoins, les associations ont besoin pour fonctionner d'un soutien municipal qui se traduit par des aides logistiques mais également par des aides financières.

Conformément au budget primitif 2025, adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2024, le montant de l'enveloppe globale des subventions a été revu à la baisse.

Ainsi, un travail d'analyse a été fait au sein des commissions spécifiques à chaque axe d'intervention (Culture, Patrimoine et Sport). Aux termes de leurs travaux, elles ont établi un rapport constituant un projet d'attribution de l'enveloppe financière des subventions de fonctionnement 2025 qui est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal.

1) - Associations culturelles

La Commission Culture de la Ville de L'Aigle s'est réunie le 03 mars 2025 pour étudier l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations culturelles au titre de l'année 2025.

La synthèse de ses travaux est présentée ci-après :

ASSOCIATIONS	Subventions allouées 2023	Subventions allouées 2024	Subventions proposées 2025
ALLEGRO	500 €	500 € + 2 500 € exceptionnelle	500 €
M.J.C. LE ROND POINT	60 000 €	58 000 €	40 000 € au 1 ^{er} trimestre
			10 000 € au 2 nd trimestre
			7 000 € au 3 ^{ème} trimestre
UNIVERSITE INTER'ÂGES	2 000 €	2 000 €	1 900 €
TFT LABEL	500 €	1 000 €	1 000 €
LA BAGARRE	0	500 €	500 €
CRAFT DANSE	0	300 €	300 €
SCARAMOUCHE	Pas de demande	0	300 €
TOTAL	63 000 €	64 800 €	61 500 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE le versement des subventions aux associations
ci-dessus pour un montant total de 61 500 € en 2025.***

2) - Associations du patrimoine

La Commission « Manifestations commémoratives officielles » s'est réunie le 03 février 2025.

La synthèse de ses travaux est présentée ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subventions allouées 2023	Subventions allouées 2024	Subventions proposées 2025
COMITÉ ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS	800 €	900 €	0 €
MEDAILLES MILITAIRES	400 €	400 €	400 €
CPPO	1 600 €	1 700 €	1 000 €
SOUVENIR FRANÇAIS	0 €	0 €	400 €
TOTAL	2 800 €	3 000 €	1 800 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

➤ ***APPROUVE le versement des subventions aux associations ci-dessus pour un montant total de 1 800 € en 2025.***

3) - Associations sportives

La Commission « Sport - Éducation - Jeunesse - Jumelages » s'est réunie le mardi 04 mars 2025 et a établi le projet d'attribution des subventions récapitulé ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Subventions allouées 2023	Subventions allouées 2024	Subventions proposées 2025
AÉRO CLUB APAM	500 €	250 €	200 €
AÉRO CLUB APAM (entretien terrain)	1 525 €	1 525 €	1 525 €
AIGLÉCHECS	500 €	500 €	300 €
APPAM 61 ATHLÉTISME	6 200 €	6 200 €	6 000 €
AUBE CRULAI L'AIGLE TENNIS DE TABLE	3 330 €	3 000 €	2 800 €
BADMINTON AIGLON	2 300 €	2 300 €	2 300 €
BASKET CLUB DU PAYS DE LA RISLE	4 000 €	4 500 €	4 000 €
BILLARD AIGLON	200 €	200 €	150 €
CERCLE ASSOCIATIF AIGLON HANDBALL	18 000 €	19 300 €	18 600 €
CLUB ATHLÉTIQUE AIGLON RUGBY	19 000 €	19 000 €	17 500 €
CLUB ÉDUCATION CANINE	Pas demande	200 €	Pas demande
CLUB ULM AIGLON	500 €	500 €	250 €
COLLÈGE DOLTO ASSOCIATION SPORTIVE	500 €	500 €	400 €
COLLÈGE MOLIERE ASSOCIATION SPORTIVE	1 000 €	1 000 €	800 €
CLUB DE LUTTE LES AIGLONS	1 000 €	900 €	1 000 €
CLUB RADIO-MODÉLISME AIGLON	300 €	300 €	250 €
CLUB SPORTIF TWIRLING BÂTON	1 800 €	1 800 €	800 €
EAGLES DE L'AIGLE (flag-football)	800 €	700 €	600 €
ÉCOLE DE KARATÉ AIGLONNE	4 400 €	4 500 €	4 000 €
ENTENTE JUDO PAYS D'OUICHE L'AIGLE	6 500 €	6 500 €	6 000 €
ESCRIME CLUB AIGLON	1 500 €	1 600 €	1 400 €
FOOTBALL CLUB DU PAYS AIGLON	25 000 €	26 000 €	25 000 €
GYM L'AIGLE	8 000 €	8 000 €	7 500 €
KRAV-MAGA SELF DÉFENSE	500 €	300 €	0 €
L'AIGLE TRAD DARTS (fléchettes)	200 €	200 €	Pas demande
L'AIGLE RANDO	800 €	800 €	600 €
LYCÉE NAPOLÉON ASSOCIATION SPORTIVE	1 500 €	Pas demande	1 000 €
PÉTANQUE AIGLONNE	800 €	700 €	400 €
RISL'ADVENTURE	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TENNIS CLUB AIGLON	7 000 €	7 000 €	6 000 €
UNION CYCLO-TOURISTE AIGLONNE	200 €	0 €	Pas demande
VÉLO CLUB AIGLON	6 700 €	6 700 €	6 000 €
VOLLEY-BALL CLUB AIGLON	500 €	500 €	400 €
TOTAL	130 055 €	130 475 €	120 775 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***APPROUVE le versement des subventions aux associations
ci-dessus pour un montant total de 120 775 € en 2025.***

Le versement des subventions à l'ensemble des associations interviendra après transmission par chaque association concernée de son rapport moral et financier et la signature du contrat d'engagement républicain par le représentant légal de l'association. Il est rappelé que, depuis le 1^{er} janvier 2022, toute association bénéficiant de subventions publiques doit souscrire un contrat d'engagement républicain conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Un manquement aux engagements souscrits au titre de ce contrat serait de nature à justifier le **retrait de la subvention accordée.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE